

SECTION 4 Plan d'action

ORIENTA	TION 1	١.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	66
ORIENTA	TION	2.																							67
ORIENTA	TION	3.																							68
ORIENTA	TION 4	4.																							69
ORIENTA	TION !	5.																							70
ORIENTA	TION	6.																							71
ORIENTA	TION	7.																							72

PLAN D'ACTION

ORIENTATION 1 : PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE ET LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET ACÉRICOLES.								
I. FAIRE DE L'AGRICULTURE UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT LOCAL.	Α.	Limiter l'implantation d'usages non agricoles dans l'affectation Agricole I et encadrer l'implantation d'usages non agricoles dans l'affectation Agricole II.						
DEVELOTT ETTENT EGGNE.	В.	Favoriser une complémentarité des usages agricoles et non agricoles dans l'affectation Agricole II (zone EA/B) dans une perspective de dynamisation économique (transformation, agrotourisme, récréotourisme, agroforesterie, etc.).						
	C.	Réaliser une caractérisation et un diagnostic du territoire agricole de la ville en vue d'identifier les terres en friches pouvant faire l'objet d'une valorisation alternative (acériculture, activités sylvopastorales, activités agrosylvopastorales, etc.).						
	D.	Promouvoir le dialogue entre les différents intervenants du milieu agricole, mais également avec d'autres usagers du territoire, pour assurer un développement harmonieux des activités agricoles en mettant sur pied une structure de concertation.						
II. ENCOURAGER L'UTILISATION DE LA	Α.	Réaliser une caractérisation et un diagnostic du territoire agricole de la ville afin de cibler les secteurs à haut potentiel acéricole encore inexploités.						
FORÊT À DES FINS D'ACÉRICULTURE.	В.	Identifier les érablières possédant un potentiel inexploité sur le territoire de la ville (carte écoforestière du ministère).						

ORIENTATION 2 : DY	/NAMI	SER LE CENTRE-VILLE.
I. CONSOLIDER ET DÉVELOPPER L'OFFRE COMMERCIALE.	Α.	Élaborer un plan de développement commercial qui permet de sécuriser et de diversifier l'offre commerciale à l'intérieur du centre-ville afin de minimiser les fuites commerciales à l'extérieur de la ville.
	В.	Permettre le développement d'une offre commerciale complémentaire de type commerce autoroutier en bordure de l'autoroute 85.
	C.	Maintenir le programme d'aide financière aux entreprises.
II. CONSOLIDER LE PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.	A.	Implanter prioritairement les activités commerciales, résidentielles, publiques et industrielles à l'intérieur du périmètre d'urbanisation en contrôlant dans le règlement de zonage leur implantation à l'extérieur du périmètre.
	В.	Permettre une plus grande diversité d'usages à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
	C.	Imposer une densité résidentielle maximale plus élevée à l'intérieur du périmètre urbain qu'à l'extérieur.
	D.	Autoriser les projets de construction seulement à proximité des routes accessibles et entretenues à l'année.
	E.	Prévoir la construction de services d'hébergement pour personnes âgées (semi-autonome et non autonome) au centre-ville et près des services de proximité.
	F.	Maintenir le programme d'aide financière pour la construction domiciliaire et l'achat d'une résidence unifamiliale.
III. AMÉLIORER L'AMBIANCE DU CENTRE-VILLE.	A.	Adopter des règles de contrôle des nuisances plus strictes à l'intérieur du périmètre d'urbanisation.
	В.	Améliorer l'attrait de l'avenue Principale en misant sur le maintien des activités commerciales et en assurant une mixité des fonctions et une densité favorisant les déplacements actifs.
	C.	Offrir un environnement visuel de qualité par l'adoption de dispositions réglementaires touchant à l'affichage, à l'entreposage, au cadre bâti, au maintien de la foresterie urbaine et aux aménagements paysagers.
	D.	Investir dans les infrastructures et les bâtiments municipaux pour leur entretien et leur mise aux normes.
	E.	Restaurer les trottoirs existants et rafraîchir le marquage de la chaussée dans les rues sans trottoir.
	F.	Entretenir et bonifier le mobilier urbain afin d'améliorer la marchabilité et la convivialité à l'intérieur du périmètre urbain (bancs, poubelles, bacs de recyclage, etc.).
IV ACCUEILLIR ET STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ENTREPRISES.	A.	Maintenir le programme d'aide financière aux entreprises en favorisant leur développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, en s'assurant toutefois que le projet est compatible avec les autres usages du centre-ville et participe à améliorer l'ambiance.
	В.	Développer le projet d'incubateur d'entreprises.

ORIENTATION 3 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES CITOYENS ET CITOYENNES.								
I. AMÉLIORER LES DIFFÉRENTS SERVICES	Α.	Promouvoir les systèmes de transport collectif, adapté et bénévole.						
DE TRANSPORT, DE	В.	Favoriser le covoiturage par la mise en disponibilité d'espaces de stationnements incitatifs.						
COMMUNICATION ET LA MOBILITÉ DES CITOYENS.	C.	Améliorer les liens piétons et cyclables entre le noyau urbain, et les principaux attraits récréotouristiques de la Ville.						
	D.	Améliorer les liens de mobilité active entre le pôle commercial aux abords de l'autoroute et le centre-ville.						
II. AMÉLIORER LA COHABITATION DES	Α.	Instaurer des distances séparatrices minimales par rapport à certains usages contraignants, tels que certains usages agricoles, publics, industriels ou commerciaux.						
USAGES.	В.	Restreindre l'implantation de carrières et sablières à proximité des lacs de plus de 20 hectares ainsi qu'à proximité du périmètre d'urbanisation, d'un corridor récréotouristique et des équipements récréotouristiques.						
	C.	Exiger la présence d'écrans tampons et autres mesures d'atténuation des nuisances, autour d'usages contraignants tels que certains usages industriels ou commerciaux.						
III. PROMOUVOIR LA CULTURE, L'IDENTITÉ ET L'HISTOIRE LOCALE.	Α.	Identifier, en plus des éléments architecturaux, les principaux éléments identitaires (paysages, événements historiques, personnages, ouvrages d'art et de génie, etc.) qui participent à la définition du caractère distinctif de Dégelis sur la scène régionale et nationale.						
	В.	Mettre en valeur les éléments identitaires et patrimoniaux du cadre bâti à travers des dispositifs d'interprétation et des règlements encadrant les interventions sur ceux-ci.						

RESPECTUEUX DE LA BIODIVERSITÉ. I. RECONNAÎTRE L'IMPORTANCE DES MILIEUX NATURELS COMME UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ET COMME UNE DIMENSION IMPORTANTE DE LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS. A. Identifier les sites naturels d'intérêt et les protéger. Faciliter l'accessibilité à certaines des parties des sites naturels d'intérêt les moins sensibles par l'adoption d'une stratégie de développement récréotouristique et écotouristique.

ORIENTATION 4: ASSURER LA PÉRENNITÉ D'UN ENVIRONNEMENT SAIN ET

II. ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES CONTRAINTES ANTHROPIQUES ET NATURELLES.

- A. Intégrer à la réglementation municipale :
 - a. la Politique de protection des rives, des littoraux et des plaines inondables.
 - les dispositions du schéma d'aménagement visant la protection des captages d'eau souterraine.
 - c. les dispositions du schéma d'aménagement régissant les interventions dans les secteurs à pente forte.
 - d. les dispositions du schéma d'aménagement régissant le rejet d'eaux usées par les véhicules récréatifs.
- B. Collaborer avec la MRC et le MDDELCC pour s'assurer de l'évacuation et du traitement adéquats des eaux usées des véhicules récréatifs et des résidences isolées.

ORIENTATION 5 : ASSURER UN ÉQUILIBRE ENTRE LES PRINCIPES DE CONSERVATION, DE RÉGÉNÉRATION, D'EXPLOITATION ET D'AMÉNAGEMENT MULTIRESSOURCE DE LA FORÊT.

I. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ ET UNE GESTION DURABLE DE L'AMÉNAGEMENT ET DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER.

- A. Adopter des dispositions réglementaires favorisant une diversité d'usages pour le territoire forestier public, dont notamment l'exploitation forestière, l'acériculture, le récréotourisme et la villégiature.
- B. Adopter des dispositions réglementaires favorisant le développement et la cohabitation harmonieuse entre les activités d'exploitation forestière, les activités récréotouristiques et la villégiature.
- C. Encourager et faciliter l'implantation d'entreprises de transformation des ressources forestières sur place en autorisant ce type d'activités dans une zone appropriée.

II. FAVORISER LE DIALOGUE ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS TRAVAILLANT À LA VALORISATION ÉCONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA FORÊT DANS SA GESTION ET SON AMÉNAGEMENT.

- A. Favoriser la création d'un lieu de concertation où tous les utilisateurs de la forêt participent à la définition et la réalisation d'objectifs communs.
- B. Collaborer avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et la ZEC Owen afin de contrer l'occupation illégale des terres publiques.

ORIENTATION 6 : DÉVELOPPER LE RÉCRÉOTOURISME ET LA VILLÉGIATURE. Renforcer la connectivité de la ville avec les pôles récréotouristiques régionaux (Parc national du I. MISER SUR LE lac Témiscouata, Zec Owen) en établissant de nouveaux partenariats. **CONTEXTE NATUREL ET** LES DESTINATIONS PLEIN Améliorer l'accessibilité et la visibilité des sites récréotouristiques existants, entre autres à l'aide AIR PRÉSENTES DANS LA d'une signalisation d'appel distinctive et d'outils de communication. **VILLE POUR ATTIRER DES VISITEURS DE PASSAGE** Développer les liens cyclables permettant de connecter les différents attraits entre eux à l'échelle DANS LA RÉGION. municipale et régionale. Miser sur le potentiel récréotouristique qu'offrent le lac Ango, le grand lac Squatec et le lac II. FAVORISER LE **DÉVELOPPEMENT** Témiscouata. **D'INFRASTRUCTURES** Maintenir et améliorer la qualité des infrastructures récréotouristiques municipales en élaborant ET D'ACTIVITÉS un plan de développement quinquennal. RÉCRÉOTOURISTIQUES **QUATRE SAISONS** C. Mener une étude de caractérisation du potentiel récréotouristique, ciblant notamment DANS LE RESPECT DE l'agrotourisme et le potentiel récréatif de la forêt sur le territoire de la ville. L'ENVIRONNEMENT, DU D. Investir dans l'amélioration et la bonification du camping municipal en offrant une plus grande CACHET ESTHÉTIQUE ET diversité d'hébergement et d'activités. DES PAYSAGES D'INTÉRÊT DE LA VILLE. E. Soutenir et collaborer avec le Parc national du lac Témiscouata et la ZEC Owen, dans leur développement et l'implantation d'activités récréatives extensives. Adopter des dispositions réglementaires visant à restreindre certains usages liés à l'exploitation III. PROMOUVOIR LE forestière et l'extraction de matières premières dans les secteurs sensibles et possédant un **DÉVELOPPEMENT D'UNE** potentiel de valorisation récréotouristique et de villégiature. VILLÉGIATURE EN HARMONIE AVEC LE MILIEU D'ACCUEIL.

ORIENTATION 7 : VALORISER LA QUALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES D'INTÉRÊT.

I. PROFITER DE LA PRÉSENCE ET DES AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES QUE PEUVENT GÉNÉRER LES PAYSAGES.

- A. Développer une stratégie de préservation et de mise en valeur paysagère.
- B. Identifier et documenter les points de vue et les paysages d'intérêt (milieux agricoles, forestiers, naturels, urbains, etc.).
- C. Aménager des haltes routières et des belvédères permettant d'apprécier les points de vue d'intérêt sur les éléments identitaires du paysage.
- D. Reconnaître la route des monts Notre-Dame et les sites récréotouristiques comme des lieux de découvertes des paysages en misant sur ces endroits pour le développement de projets de mise en valeur paysagère et identitaire.

II. ASSURER UNE INTÉGRATION PAYSAGÈRE HARMONIEUSE DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT.

- A. Encadrer l'implantation de maisons mobiles et de roulottes.
- B. Réglementer l'affichage commercial à l'aide de normes s'appliquant aux panneaux-réclames ainsi qu'à l'affichage sur l'ensemble du territoire de la ville.
- Maintenir le couvert forestier à l'intérieur du périmètre urbain en instaurant une politique de l'arbre.
- D. Restreindre l'abattage d'arbres, particulièrement dans le périmètre d'urbanisation et dans les zones récréotouristiques et de villégiature.
- E. Limiter l'entreposage extérieur en fonction des zones et usages.
- F. Interdire l'extraction de matières premières et l'implantation de carrières, de sablières et de cimetières automobiles à proximité des points de vue et des secteurs d'intérêt.
- G. Réaliser une étude du potentiel de mise en valeur des paysages.
- H. Adopter une réglementation encadrant les projets éoliens.

BIBLIOGRAPHIE

MONOGRAPHIES

MAPAQ (Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2010. Profil de l'industrie agricole de la MRC de Témiscouata. Direction régionale du Bas-Saint-Laurent.

MRC DE TÉMISCOUATA, 2004. Analyse de la couverture du sol par photographie aérienne.

MRC DE TÉMISCOUATA, 2010. Plan de développement de la zone agricole, 48p.

MRC DE TÉMISCOUATA, 2010. Schéma d'aménagement et de développement révisé. MRC de Témiscouata. Témiscouata-sur-le-Lac, 294 p.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU TÉMISCOUATA, 2001. Témiscouata - Synthèse historique. 423 p.

DÉGELIS, 1984. Du Dégelé à Dégelis. 385 p.

SITE INTERNET:

ISQ (Institut de la Statistique du Québec), 2013. Emploi selon l'industrie, résultats selon le sexe et le régime de travail, Québec, Ontario et Canada. Site web de l'Institut [en ligne]: http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/industries/emploi_sexe_regime.html. Page consultée le 3 novembre 2013.

STATISTIQUE CANADA, 2011. Profil de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) – Dégelis, Gouvernement du Canada. [en ligne] : https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/. Page consultée le 28 mars 2017.

STATISTIQUE CANADA, 2011. Profil du recensement – Dégelis, Gouvernement du Canada, [en ligne] : https://www12.statcan.gc.ca/nhs-enm/2011/. Page consultée le 28 mars 2017.

DÉGELIS. Site internet de la . [en ligne] : http://ville.degelis.gc.ca/. Page consultée le 7 avril 2017.

DÉGELIS. Tourisme/Camping, Vivre ici, Sports et Loisirs, Tourisme et Attraits, Tourisme et Attraits et lac Témiscouata, Arts et Culture. [en ligne]: http://ville.degelis.qc.ca. Page consultée le 28 mars 2017.

DISPOSITIONS FINALES

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présen	t règlement entre en vigueur conformément à la	Loi.	
Secrétaire	e-trésorier		
Mairesse			
	Projet de règlement adopté le	(date)	
	Avis de motion donné le	(date)	
	Règlement adopté le	(date)	
	Règlement entré en vigueur le	(date)	
	Certifié par :	en date du	
	Directrice générale, secrétaire-tre	ésorière	
		Modifications	
	Numéro de règlement	Date d'entrée en vigueur	